



Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique**Soixante-dix-neuvième session**

Bangkok et en ligne, 15-19 mai 2023

Ordre du jour provisoire annoté

On trouvera dans le présent document l'ordre du jour provisoire de la soixante-dix-neuvième session de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (section I) et les annotations y relatives (section II).

I. Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la session :
 - a) Allocutions d'ouverture ;
 - b) Élection du Bureau ;
 - c) Adoption de l'ordre du jour.
2. Thème : « Accélération de l'action climatique en Asie et dans le Pacifique pour le développement durable » :
 - a) Débat général ;
 - b) Renforcement de la coopération sous-régionale ;
 - c) Stimulation du financement et de l'investissement dans le domaine du climat.
3. Organe spécial pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement.
4. Examen de l'application du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique et questions relatives à l'appareil subsidiaire de la Commission :
 - a) Forum Asie-Pacifique pour le développement durable ;
 - b) Développement social ;
 - c) Environnement et développement ;
 - d) Réduction des risques de catastrophe ;
 - e) Énergie ;
 - f) Transport ;

- g) Politiques macroéconomiques, réduction de la pauvreté et financement du développement ;
 - h) Commerce, investissement, entreprises et innovation commerciale ;
 - i) Technologies de l'information et de la communication, science, technologie et innovation ;
 - j) Statistiques.
5. Questions relatives à la gestion :
- a) Projet de plan-programme pour 2024 ;
 - b) Aperçu des partenariats, des contributions extrabudgétaires et du développement des capacités.
6. Activités du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission.
7. Dates, lieu et thème de la quatre-vingtième session de la Commission (2024).
8. Questions diverses.
9. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa soixante-dix-neuvième session.

II. Annotations

1. Ouverture de la session

a) Allocutions d'ouverture

La Secrétaire exécutive et des personnalités de haut niveau prononceront des allocutions d'ouverture.

Le programme détaillé de l'ouverture de la session sera annoncé dès qu'il sera prêt.

b) Élection du Bureau

Conformément à l'article 13 de son Règlement intérieur, chaque année, à sa première séance, la Commission élit parmi les représentant(e)s de ses membres un(e) président(e) et deux vice-président(e)s (appelé(e)s premier (première) Vice-Président(e) et deuxième Vice-Président(e)) qui demeurent en fonctions jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Ils (elles) sont rééligibles.

Si la plénière le décide, cette règle peut être appliquée différemment afin de permettre à la Commission d'élire plus de deux vice-président(e)s, comme cela a été le cas lors des sessions précédentes. Dans ce cas, la Commission peut élire un Bureau composé d'un(e) président(e) et de plusieurs vice-président(e)s.

c) Adoption de l'ordre du jour

Documentation

Ordre du jour provisoire (ESCAP/79/1/Rev.2)

Ordre du jour provisoire annoté (ESCAP/79/1/Add.1/Rev.1)

2. Thème : « Accélération de l'action climatique en Asie et dans le Pacifique pour le développement durable »

a) Débat général

Documentation

Résumé de l'étude thématique sur l'accélération de l'action climatique en Asie et dans le Pacifique pour le développement durable (ESCAP/79/2)

La nécessité d'une ambition et d'une action climatiques fortes n'est nulle part aussi urgente que dans la région Asie-Pacifique où les changements climatiques et les catastrophes d'origine climatique sont une menace constante et de plus en plus pesante pour le développement, fragilisent souvent les résultats durement acquis en matière de développement et alimentent les moteurs sous-jacents de la pauvreté et des inégalités sociales en faisant peser une charge disproportionnée sur les pauvres et les autres groupes vulnérables. En 2022, les pays de l'Asie et du Pacifique ont connu des catastrophes d'origine climatique sans précédent, notamment des vagues de chaleur, des sécheresses, des typhons et des inondations. Si les pertes économiques ont été considérables en Australie, en Chine, en Inde et en République de Corée, par exemple, les effets les plus dévastateurs ont été ressentis au Pakistan où 33 millions de personnes ont été déplacées par les inondations. Qui plus est, la région est à l'origine de plus de la moitié des émissions mondiales de gaz à effet de serre, une part qui continue d'augmenter en raison des modes de développement à forte intensité de combustibles fossiles suivis par de nombreux pays de la région.

Le document ESCAP/79/2, qui sera également examiné au titre du point 2 c) de l'ordre du jour, recense les transformations nécessaires pour que l'Asie et le Pacifique puissent tendre vers un avenir à zéro émission nette de carbone à l'appui du développement durable. Il donne un aperçu du contexte régional des changements climatiques et dresse la liste des politiques et des mesures qui pourraient être prises dans différents secteurs de l'économie pour soutenir le programme mondial pour le climat tout en réalisant de grandes avancées économiques, sociales et environnementales. Pour réduire l'écart entre les besoins et les perspectives en matière de réduction des émissions dans les secteurs clefs, il faut s'efforcer de s'éloigner des combustibles fossiles en faveur des sources d'énergie renouvelables. Certains pays de la région agissent dans ce sens, mais des stratégies viables sont encore à explorer. La mobilité et les solutions logistiques à faible émission de carbone sont essentielles pour accélérer l'innovation, développer des technologies et exploiter des carburants plus écologiques. L'évolution vers des solutions de transport à faible émission de carbone nécessite une approche intégrée de l'utilisation des terres et de la planification urbaine, car la région Asie-Pacifique se motorise rapidement. En outre, les gouvernements doivent stimuler le secteur du commerce et de l'investissement intelligents sur le plan climatique afin de pouvoir décarboniser les industries qui sont connues pour exporter des biens à forte intensité de carbone. Le commerce et l'investissement devraient être utilisés comme des multiplicateurs de force pour lutter contre les changements climatiques, mais ils sont encore absents du paysage climatique régional actuel. Le document comprend également des informations sur les besoins de financement liés au climat dans la région et aborde le manque de données pour un meilleur suivi. Étant donné qu'une coopération régionale renforcée est nécessaire pour une action climatique plus rapide et plus audacieuse en faveur du développement durable dans la région, des possibilités d'action sont présentées.

La Commission est invitée à prendre note du document, à approuver les recommandations qui y figurent et à donner des orientations au secrétariat concernant ses activités futures.

b) Renforcement de la coopération sous-régionale

Documentation

Rapport du Conseil d'administration du Programme spécial pour les pays d'Asie centrale sur les travaux de sa dix-septième session (ESCAP/79/3)

Coopération sous-régionale aux fins de l'accélération de l'action climatique en Asie et dans le Pacifique pour le développement durable (ESCAP/79/4)

Rapport du Conseil d'administration du Programme spécial pour les pays d'Asie centrale sur les travaux de sa dix-septième session (ESCAP/79/3)

La Commission souhaitera peut-être prendre note du rapport du Conseil d'administration du Programme spécial pour les pays d'Asie centrale sur les travaux de sa dix-septième session et donner au secrétariat des orientations concernant les activités futures du Programme spécial.

Coopération sous-régionale aux fins de l'accélération de l'action climatique en Asie et dans le Pacifique pour le développement durable (ESCAP/79/4)

Le document ESCAP/79/4 donne un bref aperçu des principales tendances et des défis climatiques dans chaque sous-région de l'Asie et du Pacifique, ainsi que des principales initiatives mises en œuvre pour relever ces défis. On y trouvera des recommandations visant à renforcer la coopération au sein des sous-régions et entre elles afin d'accélérer l'action climatique pour le développement durable dans la région. La Commission est invitée à prendre note du document et à donner des orientations au secrétariat concernant ses activités futures.

c) Stimulation du financement et de l'investissement dans le domaine du climat

Documentation

Résumé de l'étude thématique sur l'accélération de l'action climatique en Asie et dans le Pacifique pour le développement durable (ESCAP/79/2)

3. Organe spécial pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement

La Commission examinera le rôle que jouent le transport, l'énergie et la connectivité numérique dans la stimulation du développement durable. Elle examinera également les progrès de l'action climatique dans les pays en situation particulière (c'est-à-dire les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement) en Asie et dans le Pacifique. Elle présentera des mises à jour et mettra en évidence les politiques et les initiatives de coopération nationales, bilatérales et multilatérales visant à améliorer la connectivité et, en particulier, les initiatives dont l'objectif est de relever les défis liés au climat et de favoriser la transition vers une économie à faible émission de carbone et résiliente face aux changements climatiques.

Documentation

Résumé du rapport de 2023 sur le développement des pays de l'Asie et du Pacifique ayant des besoins particuliers : renforcer la coopération régionale pour une connectivité ininterrompue et durable (ESCAP/79/5)

La connectivité transfrontière ininterrompue et durable dans les domaines du transport, de l'énergie et du numérique est essentielle pour améliorer la vie de la population des pays en situation particulière. Elle peut donc être considérée comme un moteur du développement durable. Elle a également un rôle important pour ce qui est d'accélérer l'action climatique dans et pour ces pays. Par exemple, l'amélioration de la connectivité des transports multimodaux peut favoriser le recours à des modes de transport moins gourmands en énergie ; une plus grande connectivité énergétique peut accélérer le déploiement à moindre coût des énergies renouvelables ; le renforcement de la connectivité numérique peut faciliter l'accès à des solutions vertes et novatrices d'adaptation au climat. Les avantages à long terme de la connectivité ininterrompue et durable seront particulièrement importants pour les pays en situation particulière, compte tenu des incidences actuelles et futures des changements climatiques et des gains issus du développement durable découlant d'un monde à faible émission de carbone et résilient face aux changements climatiques.

On examine dans le document ESCAP/79/5 comment la coopération régionale en matière de connectivité ininterrompue et durable peut faciliter la transformation à long terme vers un avenir à zéro émission nette de carbone. Dans le contexte des activités en cours et des initiatives existantes et compte tenu des importants problèmes de financement dans les pays en situation particulière, la nécessité de rechercher des synergies entre les initiatives de transport, d'énergie et de connectivité numérique dans la région est mise en relief.

La Commission souhaitera peut-être examiner les conclusions, les solutions possibles et les recommandations figurant dans le document et donner au secrétariat des orientations à ce sujet.

La Commission souhaitera peut-être aussi se pencher sur les résultats de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et donner des conseils sur les examens régionaux de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 et des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement, prévus en 2023, avant les examens mondiaux qui se tiendront en 2024.

4. Examen de l'application du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique et questions relatives à l'appareil subsidiaire de la Commission

Au titre de ce point de l'ordre du jour, seront examinés : a) les activités menées en relation avec les neuf sous-programmes, notamment celles menées par les institutions régionales, dans le cadre des programmes de développement adoptés à l'échelle mondiale, comme le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les objectifs de développement durable ; b) les rapports des organes subsidiaires de la Commission qui ont siégé depuis la soixante-dix-huitième session de la Commission ; c) les rapports des autres organes intergouvernementaux ; d) les progrès accomplis dans l'exécution des mandats de la Commission.

Les rubriques à examiner ont été regroupées par domaine thématique, sur la base de l'appareil subsidiaire de la Commission et selon les grandes lignes de la feuille de route régionale pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique (E/ESCAP/73/31, annexe II), en commençant par les textes issus du dixième Forum Asie-Pacifique pour le développement durable.

La Commission souhaitera peut-être approuver les rapports des organes subsidiaires qui ont tenu des réunions depuis sa soixante-dix-huitième session ; recenser les principales questions à traiter lors des réunions des organes subsidiaires prévues en 2023 et 2024 ; définir les questions émergentes en matière de développement, notamment celles découlant du Programme 2030, qui appellent une concertation ; déterminer les progrès réalisés et les lacunes nécessitant une attention prioritaire en ce qui concerne l'exécution des mandats de la Commission et les mesures prises pour donner suite aux grandes conférences mondiales et formuler les vues de la région Asie-Pacifique sur les questions qui seront abordées lors de grandes réunions mondiales en 2023.

La Commission souhaitera peut-être également orienter le secrétariat sur la manière dont les activités se rapportant aux sous-programmes, y compris celles des institutions régionales, peuvent contribuer davantage à la mise en œuvre du Programme 2030, par exemple en mettant en évidence les priorités et les lacunes et toute assistance technique nécessaire aux niveaux sous-régional ou régional.

Les activités menées au titre des sous-programmes sont abordées dans les documents dont la liste figure ci-dessous et les sections pertinentes de chaque document seront examinées au titre des alinéas correspondants selon qu'il conviendra.

Documentation

Bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Commission (ESCAP/79/6)

Annual reports of international and intergovernmental organizations provided to the Commission (ESCAP/79/INF/1) (en anglais seulement)

Bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Commission (ESCAP/79/6)

Ce document fait le point des progrès accomplis dans l'application de la résolution 69/13 de la Commission sur la mise en œuvre de la Déclaration ministérielle sur la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2013-2022) et de la Stratégie d'Incheon visant à faire du droit une réalité pour les personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique ainsi que de sa résolution 74/7 intitulée « Vers un développement durable tenant compte de la question du handicap : mise en œuvre de la Déclaration et du Plan d'action de Beijing pour accélérer la mise en œuvre de la Stratégie d'Incheon ».

La Commission souhaitera peut-être examiner les progrès accomplis et donner au secrétariat de nouvelles orientations pour l'application effective des résolutions.

Annual reports of international and intergovernmental organizations provided to the Commission (ESCAP/79/INF/1) (en anglais seulement)

Le document d'information ESCAP/79/INF/1 comprend un résumé des rapports annuels que les organisations internationales et intergouvernementales ont soumis à la Commission, notamment les rapports du Comité de coordination des programmes de sciences de la terre en Asie de

l'Est et du Sud-Est, de la Commission du Mékong, du Groupe d'experts des cyclones tropicaux et du Comité CESAP/OMM des typhons.

a) Forum Asie-Pacifique pour le développement durable

Documentation

Rapport du dixième Forum Asie-Pacifique pour le développement durable (ESCAP/RFSD/2023/6)

Résumé des débats tenus lors des tables rondes (ESCAP/RFSD/2023/6/Add.1)

Le dixième Forum Asie-Pacifique pour le développement durable se tiendra à Bangkok et en ligne du 27 au 30 mars 2023 et fera fonction de réunion préparatoire au forum politique de haut niveau sur le développement durable de 2023, qui se tiendra sous les auspices du Conseil économique et social, ainsi qu'au Sommet sur les objectifs de développement durable de 2023, qui se tiendra sous les auspices de l'Assemblée générale.

Les Forums Asie-Pacifique pour le développement durable ont joué un rôle unique en recensant des solutions et en favorisant l'apprentissage entre pairs, notamment sur la manière d'accélérer le relèvement après la pandémie de coronavirus (COVID-19) et de mettre en œuvre l'intégralité du Programme 2030 en Asie et dans le Pacifique.

Les participant(e)s au dixième Forum examineront en profondeur les objectifs de développement durable n^{os} 6 (Eau propre et assainissement), 7 (Énergie propre et d'un coût abordable), 9 (Industrie, innovation et infrastructure), 11 (Villes et communautés durables) et 17 (Partenariats pour la réalisation des objectifs), sans préjudice du caractère intégré, indissociable et interdépendant des objectifs. Ils (elles) examineront également les processus et mécanismes de suivi et d'examen existant au niveau régional et leur contribution aux processus de suivi et d'examen mondiaux. De plus, les participant(e)s examineront de manière approfondie les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme 2030, fourniront des orientations sur la voie à suivre et proposeront des solutions pour accélérer la mise en œuvre des objectifs au cours de la période allant jusqu'à 2030 et à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme 2030.

La Commission est invitée à approuver le rapport du dixième Forum, à prendre note du résumé des débats tenus lors des tables rondes et à fournir au secrétariat de nouvelles orientations sur la mise en œuvre, le suivi et l'examen du Programme 2030, notamment dans la perspective du Sommet sur les objectifs de développement durable de 2023.

b) Développement social

Documentation

Bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Commission (ESCAP/79/6, résolutions 69/13 et 74/7)

Rapport du Comité du développement social sur les travaux de sa septième session (ESCAP/CSD/2022/5)

Rapport sur les travaux de la Réunion intergouvernementale Asie-Pacifique sur le quatrième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement (ESCAP/MIPAA/IGM.3/2022/3)

Document final : Accélérer la mise en œuvre du Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement pour bâtir une société durable pour tous les âges en Asie et dans le Pacifique (ESCAP/MIPAA/IGM.3/2022/3/Add.1)

Rapport de la Réunion intergouvernementale de haut niveau sur l'examen final de la mise en œuvre de la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2013-2022) (ESCAP/APDDP/2022/3)

Déclaration de Jakarta sur la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2023-2032) (ESCAP/APDDP/2022/3/Add.1)

Tendances du développement social : l'avenir du travail en Asie et dans le Pacifique (ESCAP/79/7)

Bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Commission (ESCAP/79/6, résolutions 69/13 et 74/7)

Le document ESCAP/79/6 fait le point des progrès accomplis dans l'application de la résolution 69/13 de la Commission sur la mise en œuvre de la Déclaration ministérielle sur la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2013-2022) et de la Stratégie d'Incheon visant à faire du droit une réalité pour les personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique ainsi que de sa résolution 74/7 intitulée « Vers un développement durable tenant compte de la question du handicap : mise en œuvre de la Déclaration et du Plan d'action de Beijing pour accélérer la mise en œuvre de la Stratégie d'Incheon ».

La Commission souhaitera peut-être examiner les progrès accomplis et donner au secrétariat de nouvelles orientations pour l'application effective des résolutions.

Rapport du Comité du développement social sur les travaux de sa septième session (ESCAP/CSD/2022/5)

Le Comité du développement social a tenu sa septième session à Bangkok et en ligne du 6 au 8 septembre 2022. Lors de cette session, le Comité s'est concentré sur quatre domaines du développement social : a) former une main-d'œuvre résiliente pour répondre aux tendances mondiales et régionales actuelles et émergentes ; b) mener des activités et prendre des mesures visant à mettre en œuvre le Plan d'action pour le renforcement de la coopération régionale en matière de protection sociale en Asie et dans le Pacifique ; c) mettre en œuvre les recommandations clefs de la Réunion intergouvernementale Asie-Pacifique sur le quatrième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement ; d) évaluer les principales conclusions des réponses aux enquêtes nationales sur l'état du développement incluant le handicap en tant que contribution à la Réunion intergouvernementale de haut niveau sur l'examen final de la mise en œuvre de la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2013-2022). Le Comité a pris quatre décisions et demandé qu'elles soient portées à l'intention de la Commission.

La Commission souhaitera peut-être examiner et approuver les questions appelant une décision de sa part ou portées à son attention qui

figurent dans le rapport du Comité et donner des orientations à cet égard au secrétariat.

Rapport sur les travaux de la Réunion intergouvernementale Asie-Pacifique sur le quatrième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement (ESCAP/MIPAA/IGM.3/2022/3)

Document final : Accélérer la mise en œuvre du Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement pour bâtir une société durable pour tous les âges en Asie et dans le Pacifique (ESCAP/MIPAA/IGM.3/2022/3/Add.1)

La Réunion intergouvernementale Asie-Pacifique sur le quatrième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement s'est tenue à Bangkok et en ligne du 29 juin au 1^{er} juillet 2022.

Les participant(e)s à la Réunion ont examiné et évalué les progrès accomplis et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement en Asie et dans le Pacifique. De plus, quatre tables rondes axées sur les domaines prioritaires et les nouveaux problèmes et possibilités d'action dans la région ont été organisées.

Les participant(e)s à la Réunion ont adopté le document final intitulé « Accélérer la mise en œuvre du Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement pour bâtir une société durable pour tous les âges en Asie et dans le Pacifique », dans lequel figurent des recommandations de mesures concrètes dans les domaines suivants : a) personnes âgées et développement ; b) travail, population active, pauvreté et protection sociale ; c) approche du vieillissement de la population et de la solidarité intergénérationnelle fondée sur le cycle de vie ; d) situations d'urgence ; e) santé et bien-être des personnes âgées ; f) environnement porteur et favorable ; g) discrimination, négligence, maltraitance, violences, âgisme et image publique ; h) données et recherche ; i) application et suivi. Le document comprend également des demandes adressées à la Secrétaire exécutive de la Commission, notamment sur l'aide à apporter aux membres et aux membres associés pour renforcer leurs capacités en matière de données et de recherche sur le vieillissement de la population afin d'élaborer des politiques et des mesures prospectives et d'intégrer le vieillissement dans les politiques existantes.

La Commission souhaitera peut-être examiner et approuver les questions appelant une décision de sa part ou portées à son attention telles qu'elles figurent dans le rapport sur les travaux de la Réunion et dans le document final de la Réunion.

Rapport de la Réunion intergouvernementale de haut niveau sur l'examen final de la mise en œuvre de la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2013-2022) (ESCAP/APDDP/2022/3)

Déclaration de Jakarta sur la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2023-2032) (ESCAP/APDDP/2022/3/Add.1)

La Réunion intergouvernementale de haut niveau sur l'examen final de la mise en œuvre de la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2013-2022) s'est tenue à Jakarta et en ligne du 19 au 21 octobre 2022.

Les participant(e)s à la Réunion ont examiné les progrès accomplis et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2013-2022) et de la Stratégie d'Incheon visant à faire du droit une réalité pour les personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique. Par ailleurs, quatre tables rondes ont été organisées pour examiner des politiques et stratégies prospectives pour le développement incluant le handicap en Asie et dans le Pacifique à l'horizon 2030 axées sur les principaux problèmes nouveaux et des possibilités d'action à l'échelon régional.

Dans la Déclaration de Jakarta sur la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2023-2032), qui a été adoptée lors de la Réunion, les participant(e)s ont réaffirmé que la Stratégie d'Incheon et la Déclaration de Beijing et le Plan d'action pour accélérer la mise en œuvre de la Stratégie d'Incheon conservaient toute leur pertinence et leur importance, et se sont engagé(e)s, notamment, à prendre les mesures suivantes pour accélérer la promotion et la protection des droits des personnes handicapées : a) harmoniser les législations nationales avec la Convention relative aux droits des personnes handicapées ; b) promouvoir la participation effective des femmes et des hommes de tous âges souffrant de handicaps divers ; c) promouvoir des biens, services, équipements et installations de conception universelle afin d'améliorer l'accessibilité ; d) mobiliser le pouvoir du secteur privé ; e) promouvoir une approche prenant en compte l'ensemble du cycle de vie et les questions de genre dans la prise en compte du handicap ; f) suivre les progrès réalisés en matière de développement incluant le handicap.

La Commission est invitée à examiner et à approuver les questions appelant une décision de sa part ou portées à son attention, telles qu'elles figurent dans le rapport de la Réunion, ainsi que la Déclaration de Jakarta et à fournir des orientations concernant sa mise en œuvre.

Tendances du développement social : l'avenir du travail en Asie et dans le Pacifique (ESCAP/79/7)

L'Asie et le Pacifique connaissent une transition socioéconomique et démographique rapide qui a de profondes répercussions sur la société et l'économie des pays. La région abrite plus de deux tiers de la population mondiale. Sur ce total, 3,2 milliards d'individus sont en âge de travailler, dont deux tiers d'entre eux font partie de la population active. De surcroît, la baisse rapide du taux de fécondité et l'augmentation de l'espérance de vie font de l'Asie-Pacifique la région qui vieillit le plus rapidement au monde. On trouvera dans le document des informations sur certains des principaux défis et tendances auxquels les pays de la région pourraient faire face à l'avenir, notamment l'effet potentiel de la diminution et du vieillissement de la population active sur les économies et la société. Le document présente les principales mesures à prendre pour préserver la santé et le bien-être futurs des populations de la région, en veillant à ne pas faire de laissés-pour-compte, ainsi que les liens avec les changements climatiques, l'égalité des genres et la transformation numérique, qui devraient être des éléments essentiels de la réponse apportée par la région.

La Commission souhaitera peut-être prendre note des conclusions présentées dans le document et examiner les mesures prioritaires à prendre.

c) **Environnement et développement**

Documentation

Rapport du Comité de l'environnement et du développement sur les travaux de sa septième session (ESCAP/CED/2022/4)

Déclaration ministérielle sur la protection de notre planète par la coopération et la solidarité régionales en Asie et dans le Pacifique (ESCAP/CED/2022/4/Add.1)

Rapport du Conseil d'administration du Centre pour la mécanisation agricole durable sur les travaux de sa dix-huitième session (ESCAP/79/8)

Donner aux villes les moyens de mener une action climatique et de faire progresser les objectifs de développement durable (ESCAP/79/9)

Annual reports of international and intergovernmental organizations provided to the Commission (ESCAP/79/INF/1, rapports du Comité de coordination des programmes de sciences de la terre en Asie de l'Est et du Sud-Est et de la Commission du Mékong) (en anglais seulement)

Rapport du Comité de l'environnement et du développement sur les travaux de sa septième session (ESCAP/CED/2022/4)

Déclaration ministérielle sur la protection de notre planète par la coopération et la solidarité régionales en Asie et dans le Pacifique (ESCAP/CED/2022/4/Add.1)

Le Comité de l'environnement et du développement a tenu sa septième session à Bangkok et en ligne du 29 novembre au 1^{er} décembre 2022. Le Comité a examiné l'état d'avancement de la mise en œuvre de la Déclaration ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique (2017) et souligné que l'action climatique et la gestion renforcée des ressources naturelles étaient des priorités importantes pour la région. Il s'est dit très favorable à des mesures multilatérales, estimant qu'une position commune était nécessaire si l'on voulait résoudre les problèmes environnementaux actuels et nouveaux. Le Comité a adopté la Déclaration ministérielle sur la protection de notre planète par la coopération et la solidarité régionales en Asie et dans le Pacifique et le Programme d'action régional relatif à la pollution atmosphérique qui y est annexé, ainsi que le mandat du Groupe d'experts techniques sur l'environnement et le développement (ESCAP/CED/2022/3/Rev.1).

La Commission souhaitera peut-être examiner et approuver les questions appelant une décision de sa part ou portées à son attention qui figurent dans le rapport du Comité, ainsi que la Déclaration ministérielle et le Programme d'action régional, et donner des orientations au secrétariat.

Rapport du Conseil d'administration du Centre pour la mécanisation agricole durable sur les travaux de sa dix-huitième session (ESCAP/79/8)

La Commission est invitée à examiner et à approuver le rapport du Conseil d'administration du Centre pour la mécanisation agricole durable, et à donner au secrétariat des orientations concernant les activités futures du Centre.

Donner aux villes les moyens de mener une action climatique et de faire progresser les objectifs de développement durable (ESCAP/79/9)

Les villes de l'Asie et du Pacifique sont au croisement de crises multiples. Alors que les villes sont responsables de 75 % des émissions de gaz à effet de serre, elles sont également vulnérables aux effets des changements climatiques. De plus, elles comptent de nombreux habitants, notamment des communautés côtières de faible altitude et des pauvres, vivant dans des établissements informels qui sont exposés aux inondations, aux typhons et à d'autres catastrophes liées au climat. L'urbanisation et l'évolution de la dynamique entre les villes et les campagnes ont des répercussions sur la biodiversité, les ressources naturelles, la mobilité, la disponibilité alimentaire, la qualité de l'air et les déchets, ce qui montre que pour faire face à des crises multiples et interdépendantes, il convient de renforcer l'action locale.

Tandis que plus d'un milliard de personnes devraient rejoindre les populations urbaines de l'Asie et du Pacifique d'ici à 2050, la demande d'énergie, de matériaux et de ressources naturelles va continuer à augmenter. Il est essentiel de comprendre comment les tendances en matière d'urbanisation peuvent devenir plus durables et plus respectueuses de l'environnement à mesure que la démographie évolue afin d'accélérer la transition énergétique et de générer des retombées positives pour l'environnement. De plus, le renforcement des politiques est essentiel pour permettre aux autorités locales et infranationales de mener une action climatique et d'adapter les objectifs de développement durable au contexte local. Conformément à l'objectif 11 (Villes et communautés durables), l'intégration des priorités en matière d'environnement et de santé et des solutions fondées sur la nature dans la planification urbaine et spatiale permettra de faire en sorte que la croissance des prochaines décennies ne s'accompagne pas d'une dégradation de l'environnement.

La Commission souhaitera peut-être prendre note des conclusions et des recommandations figurant dans le document et donner son avis sur les activités futures du secrétariat, notamment dans la perspective du huitième Forum Asie-Pacifique de l'urbanisation, qui se tiendra au quatrième trimestre de 2023.

Annual reports of international and intergovernmental organizations provided to the Commission (ESCAP/79/INF/1, rapports du Comité de coordination des programmes de sciences de la terre en Asie de l'Est et du Sud-Est et de la Commission du Mékong) (en anglais seulement)

La Commission est invitée à prendre note des rapports du Comité de coordination des programmes de sciences de la terre en Asie de l'Est et du Sud-Est et de la Commission du Mékong.

d) Réduction des risques de catastrophe**Documentation**

Rapport du Conseil d'administration du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes sur les travaux de sa septième session (ESCAP/79/10)

Point sur la situation financière du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes (ESCAP/79/10/Add.1)

Alerte et action rapides pour tous d'ici à 2027 : mesures d'adaptation porteuses de changement pour faire face aux risques accrus dans la région Asie-Pacifique (ESCAP/79/11)

Annual reports of international and intergovernmental organizations provided to the Commission (ESCAP/79/INF/1, rapports du Comité CESAP/OMM des typhons et du Groupe des cyclones tropicaux) (en anglais seulement)

Rapport du Conseil d'administration du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes sur les travaux de sa septième session (ESCAP/79/10)

Point sur la situation financière du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes (ESCAP/79/10/Add.1)

La Commission souhaitera peut-être examiner et approuver le rapport du Conseil d'administration du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes, prendre acte de la note du secrétariat faisant le point sur la situation financière du Centre et donner des orientations au secrétariat concernant les activités futures du Centre.

Alerte et action rapides pour tous d'ici à 2027 : mesures d'adaptation porteuses de changement pour faire face aux risques accrus dans la région Asie-Pacifique (ESCAP/79/11)

L'alerte et l'action rapides sont des mesures d'adaptation essentielles qui permettent de sauver des vies et les moyens de subsistance et de réduire au minimum les pertes et les dommages. C'est pourquoi le Secrétaire général a lancé l'initiative « Early Warnings for All » et le Plan d'action au niveau des décideurs sur l'alerte rapide pour tous (2023-2027) visant à faire en sorte que chaque personne sur Terre soit protégée par des systèmes d'alerte rapide d'ici à 2027. Les pays où les systèmes d'alerte précoce sont insuffisants ont des taux de mortalité due aux catastrophes huit fois plus élevés que les pays où ces systèmes sont répandus. Le Plan d'action comporte un appel à de nouveaux investissements ciblés d'un montant de 3,1 milliards de dollars à réaliser entre 2023 et 2027.

Le document souligne que, s'il est particulièrement important de mettre en œuvre le Plan d'action en Asie et dans le Pacifique – la région du monde la plus exposée aux catastrophes – les effets des changements climatiques varient selon les sous-régions. Il comprend par ailleurs : a) des analyses des pertes et des dommages subis par les secteurs sociaux et économiques les plus touchés, tels que l'alimentation et l'énergie, et de la mesure dans laquelle ces secteurs sont menacés dans les scénarios climatiques futurs et b) une stratégie d'investissement novatrice visant à prendre des dispositions d'alerte précoce multirisque et des mesures rapides fondées selon les risques. Ayant à l'esprit sa résolution 78/1, dans laquelle la Commission a reconnu la nécessité de s'attaquer au nouveau problème de développement que constitue la vulnérabilité aux catastrophes naturelles et aux changements climatiques, le secrétariat propose également des moyens de faire passer la coopération régionale au niveau supérieur, notamment grâce au Réseau Asie-Pacifique pour la résilience aux catastrophes, au Fonds d'affectation spéciale multidonateur de la CESAP pour la préparation aux tsunamis, aux catastrophes et aux changements climatiques et au Programme régional pour les applications des techniques spatiales au développement durable.

Le document se concentre sur les pays en développement, les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement à haut risque et défavorisés qui sont les premiers exposés aux effets des changements climatiques.

La Commission souhaitera peut-être examiner les conclusions et les recommandations figurant dans le document et donner au secrétariat de nouvelles orientations à ce sujet.

Annual reports of international and intergovernmental organizations provided to the Commission (ESCAP/79/INF/1, rapports du Comité CESAP/OMM des typhons et du Groupe des cyclones tropicaux) (en anglais seulement)

La Commission souhaitera peut-être prendre note des rapports du Comité CESAP/OMM des typhons et du Groupe d'experts des cyclones tropicaux.

e) **Énergie**

Documentation

Accélérer la transition énergétique équitable pour progresser dans la réalisation de l'objectif de réduction à zéro des émissions en Asie et dans le Pacifique (ESCAP/79/12)

Malgré des investissements record dans les énergies renouvelables et d'autres technologies à faible émission de carbone, le monde n'est pas en voie d'atteindre les cibles relatives à l'objectif de développement durable n° 7 (Énergie propre et d'un coût abordable) ou de réduire les émissions conformément à l'Accord de Paris. La baisse du coût des technologies énergétiques propres, combinée aux prix élevés et volatils des combustibles fossiles, renforce l'argument économique en faveur de la transition énergétique, mais pour que la région Asie-Pacifique soit complètement sur la bonne voie, il faudra mettre en œuvre des politiques efficaces et appropriées pour débloquer davantage les investissements visant à accroître l'utilisation des énergies renouvelables et à améliorer l'efficacité énergétique. Dans le même temps, en tant que principaux producteurs et consommateurs des matières premières essentielles qui sous-tendent la transition énergétique, les pays de la région devront également tenir compte de l'effet en amont de l'accélération du déploiement de ces technologies. Les principaux défis à relever pour accélérer durablement la transition énergétique équitable dans la région sont présentés dans le document susmentionné.

Par ailleurs, le document liste un ensemble de possibilités d'action concrètes que peuvent envisager les États membres, en partenariat avec d'autres parties prenantes, afin d'accélérer la transition énergétique conformément aux engagements nationaux. Une attention particulière est portée au rôle que le troisième Forum Asie-Pacifique de l'énergie, qui se tiendra au quatrième trimestre 2023, jouera dans l'examen des progrès réalisés et des incidences possibles de la transition énergétique pour la région. Des recommandations seront présentées pour faire en sorte que les possibilités d'action accélèrent la transition énergétique juste conformément au Programme 2030 et à l'Accord de Paris, en cohérence avec les objectifs nationaux, y compris les objectifs de réduction à zéro des émissions, le cas échéant.

La Commission est invitée à examiner le document et à fournir des orientations au secrétariat concernant ses activités futures.

f) Transport

Documentation

Rapport du Comité des transports sur les travaux de sa septième session (ESCAP/CTR/2022/6)

Renforcer la durabilité environnementale des systèmes de transport pour soutenir l'action climatique en Asie et dans le Pacifique (ESCAP/79/13)

Rapport du Comité des transports sur les travaux de sa septième session (ESCAP/CTR/2022/6)

Le Comité des transports a tenu sa septième session à Bangkok et en ligne du 23 au 25 novembre 2022. Le Comité a examiné l'état d'avancement de la mise en œuvre du Programme d'action régional pour le développement du transport durable en Asie et dans le Pacifique (2022-2026) et débattu des grandes questions relatives aux transports dans les domaines suivants : a) un réseau de transport, un maillage logistique et une mobilité efficaces et résilients pour la croissance économique ; b) des systèmes et services de transport écologiquement viables ; c) des transports et une mobilité sûrs et inclusifs.

Neuf décisions figurent dans le rapport du Comité porté à l'attention de la Commission. Dans sa décision 1, le Comité s'est félicité de l'élaboration de la version finale des « Lignes directrices pour l'harmonisation des législations nationales sur le transport multimodal en Asie et dans le Pacifique » et de la révision de l'Accord sous-régional type relatif à la facilitation des transports. Dans sa décision 2, il a appelé à un soutien renouvelé pour améliorer les liaisons de transport dans les pays en situation particulière. Dans sa décision 3, il s'est félicité des approches fondées sur des données probantes qui ont été suivies pour améliorer la planification, le développement et la modernisation du système de transport régional, en particulier de l'initiative visant à créer une plateforme en ligne interactive sur les routes asiatiques, les chemins de fer transasiatiques, les ports secs et les grands ports maritimes. Dans sa décision 4, il a prié le secrétariat de donner suite à la proposition de concevoir une modalité régionale pour mettre en place des couloirs de navigation durables. Dans sa décision 5, il a approuvé en principe le projet de principes directeurs relatifs au transport durable de marchandises en Asie et dans le Pacifique (ESCAP/CTR/2022/3, annexe) comme moyen de promouvoir la durabilité du transport de marchandises dans la région. Dans sa décision 6, il a salué la mise en place du mécanisme de coopération régionale sur les transports à faible émission de carbone qui vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre du secteur des transports. Dans sa décision 7, il a pris note avec satisfaction de l'initiative Asie-Pacifique sur la mobilité électrique. Dans sa décision 8, il s'est félicité du Plan d'action régional pour l'Asie et le Pacifique pour la deuxième Décennie d'action pour la sécurité routière (2021-2030) (ESCAP/CTR/2022/5, annexe). Enfin, dans sa décision 9, il a pris acte des activités menées par le secrétariat dans les sept domaines thématiques du Programme d'action régional pour le développement du transport durable en Asie et dans le Pacifique (2022-2026).

La Commission souhaitera peut-être examiner et approuver les questions appelant une décision de sa part ou portées à son attention qui

figurent dans le rapport du Comité et donner des orientations à cet égard au secrétariat.

Renforcer la durabilité environnementale des systèmes de transport pour soutenir l'action climatique en Asie et dans le Pacifique (ESCAP/79/13)

La demande de transport en Asie et dans le Pacifique devrait augmenter de plus de 150 % entre 2015 et 2050. Par conséquent, les émissions de carbone devraient augmenter de 50 % au cours de la même période. Des stratégies de transport plus ambitieuses sont nécessaires pour faire baisser les émissions du secteur des transports et renforcer la durabilité environnementale.

La durabilité environnementale et la décarbonisation du secteur des transports dans la région peuvent être atteintes en réduisant la distance parcourue par les personnes et les marchandises, en passant à des modes de transport durables, en encourageant les systèmes de transports publics, en améliorant l'efficacité des véhicules, des carburants et des systèmes, en adoptant des technologies et des innovations à faible émission de carbone et en passant à des modes de transport électriques. L'infrastructure et les systèmes de transport doivent également être transformés afin de soutenir les changements de comportement des usagers des transports. Le document présente certaines des activités et des nouvelles initiatives menées dans le cadre de la dimension environnementale du Programme d'action régional pour le développement du transport durable en Asie et dans le Pacifique (2022-2026).

La Commission souhaitera peut-être examiner le document et encourager ses membres et ses membres associés à participer activement aux activités prévues dans le mécanisme de coopération régionale sur les transports à faible émission de carbone et l'initiative Asie-Pacifique sur la mobilité électrique.

La Commission pourrait également souhaiter partager des informations sur les stratégies et mesures novatrices menées aux niveaux national, sous-régional et régional afin d'améliorer la durabilité environnementale du secteur des transports et de réduire ses émissions de gaz à effet de serre dans la région, notamment en ce qui concerne les transports terrestres, ferroviaires et maritimes.

g) Politiques macroéconomiques, réduction de la pauvreté et financement du développement

Documentation

Assurer la soutenabilité de la dette publique tout en poursuivant la réalisation des objectifs de développement durable (ESCAP/79/14)

Dans le contexte du risque croissant de surendettement public et compte tenu des progrès limités accomplis à ce jour dans la réalisation des objectifs de développement durable, les perspectives de réalisation des objectifs en Asie et dans le Pacifique d'ici à 2030 semblent démoralisantes. On trouvera dans le document une analyse de la manière dont la région peut maintenir la soutenabilité de la dette publique tout en poursuivant ses ambitions en matière de développement inclusif et vert. Les tendances récentes de la dette publique sont examinées et une attention particulière est portée à la manière dont la pandémie de COVID-19, le resserrement des conditions financières mondiales et les perspectives économiques plus faibles compromettent la soutenabilité de la dette publique dans les économies en développement de la région

Asie-Pacifique. Il est à noter que les défis liés aux changements climatiques peuvent également accroître les risques budgétaires en raison du coût élevé de la mise en œuvre des initiatives d'action climatique, du soutien aux ménages et de la reconstruction des infrastructures publiques à la suite de catastrophes naturelles, par exemple.

Dans ce contexte, le document présente des solutions politiques visant à stimuler les ressources budgétaires et à assurer la soutenabilité de la dette publique dans la région. Parmi les exemples de mesures nationales, on peut citer : l'élargissement de l'assiette fiscale ; l'amélioration de l'efficacité des dépenses publiques ; le renforcement de la gestion de la dette publique ; la recherche de modalités novatrices de réduction de la dette ; la mobilisation de sources privées de financement pour les projets de développement. Les mesures multilatérales prises par les organismes internationaux de développement comprennent : l'intensification des efforts visant à élargir la portée des initiatives mondiales existantes en matière d'allègement de la dette, par exemple en étendant la couverture aux pays à revenu intermédiaire ; la mise en place d'incitations à la participation des créanciers privés ; la promotion de la restructuration de la dette ; le respect des engagements sur le climat et le financement du développement.

La Commission est invitée à examiner les mesures recommandées pour faire face à la montée du surendettement et partager les expériences des pays et à donner des orientations sur les activités futures du secrétariat dans ce domaine.

h) Commerce, investissement, entreprises et innovation commerciale

Documentation

Rapport de la troisième Conférence ministérielle sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique (ESCAP/MCREI/2022/5)

Rapport du Comité du commerce, de l'investissement, des entreprises et de l'innovation commerciale sur les travaux de sa première session (ESCAP/CTIEBI(1)/8)

Rapport du Conseil d'administration du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie sur les travaux de sa dix-huitième session (ESCAP/79/15)

Mettre le commerce, l'investissement, l'innovation et le transfert de technologie au service de l'action climatique (ESCAP/79/16)

Rapport de la troisième Conférence ministérielle sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique (ESCAP/MCREI/2022/5)

La troisième Conférence ministérielle sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique s'est tenue à Bangkok et en ligne du 28 au 30 septembre 2022.

La Commission souhaitera peut-être examiner et approuver les questions appelant une décision de sa part ou portées à son attention qui figurent dans le rapport de la troisième Conférence ministérielle et donner des orientations à cet égard au secrétariat.

Rapport du Comité du commerce, de l'investissement, des entreprises et de l'innovation commerciale sur les travaux de sa première session (ESCAP/CTIEBI(1)/8)

Le Comité du commerce, de l'investissement, des entreprises et de l'innovation commerciale a tenu sa première session à Bangkok et en ligne du 22 au 24 février 2023.

La Commission souhaitera peut-être examiner et approuver les questions appelant une décision de sa part ou portées à son attention qui figurent dans le rapport du Comité et donner des orientations à cet égard au secrétariat.

Rapport du Conseil d'administration du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie sur les travaux de sa dix-huitième session (ESCAP/79/15)

La Commission souhaitera peut-être examiner et approuver le rapport du Conseil d'administration du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie, et donner au secrétariat des orientations concernant les activités futures du Centre.

Mettre le commerce, l'investissement, l'innovation et le transfert de technologie au service de l'action climatique (ESCAP/79/16)

Si la mondialisation a permis à des millions de personnes dans la région Asie-Pacifique de sortir de la pauvreté, la croissance économique a eu un coût environnemental considérable. Dans son dernier rapport, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat conclut sans équivoque qu'une crise climatique d'origine humaine est en cours et que le monde est à un seuil critique. Tous les moyens possibles visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre doivent être envisagés.

On trouvera dans le document des informations sur le rôle du commerce, de l'investissement, de l'innovation et du transfert de technologie dans la lutte contre les changements climatiques. Il donne un aperçu de la manière dont les politiques commerciales peuvent promouvoir la durabilité environnementale et contribuer à la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris. Le document décrit les tendances, les possibilités et les défis liés à l'investissement étranger direct dans l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à leurs effets et la manière dont les partenariats public-privé appliqués au financement d'infrastructures durables et aux initiatives du secteur privé peuvent contribuer à la lutte contre les changements climatiques. Le transfert de technologie a lui aussi un rôle à jouer dans les efforts déployés en vue de lutter contre les changements climatiques et pour aider les gouvernements de la région Asie-Pacifique à respecter leurs engagements et objectifs nationaux définis dans l'Accord de Paris. Des mesures concrètes doivent être prises dans les domaines de l'innovation, du transfert et de la diffusion des technologies afin d'accélérer et d'intensifier l'action climatique. Le document se termine par une liste de recommandations qui tiennent compte des défis existants, émergents et futurs.

La Commission est invitée à prendre note du document et des recommandations qui y figurent et à donner des orientations au secrétariat concernant ses activités futures dans ce domaine.

i) **Technologies de l'information et de la communication, science, technologie et innovation**

Documentation

Rapport du Comité des technologies de l'information et de la communication, de la science, de la technologie et de l'innovation sur les travaux de sa quatrième session (ESCAP/CICTSTI/2022/6)

Rapport de la quatrième Conférence ministérielle sur les applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique (ESCAP/MCSASD/2022/3)

Déclaration ministérielle de Jakarta sur les applications des techniques spatiales au service du développement durable en Asie et dans le Pacifique (ESCAP/MCSASD/2022/3/Add.1)

Rapport du Conseil d'administration du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement sur les travaux de sa dix-septième session (ESCAP/79/17)

Promouvoir la transformation numérique en Asie et dans le Pacifique grâce au Plan d'action pour la mise en œuvre de l'initiative de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information (2022-2026) (ESCAP/79/18)

Rapport du Comité des technologies de l'information et de la communication, de la science, de la technologie et de l'innovation sur les travaux de sa quatrième session (ESCAP/CICTSTI/2022/6)

Le Comité des technologies de l'information et de la communication, de la science, de la technologie et de l'innovation a tenu sa quatrième session à Bangkok et en ligne du 30 août au 1^{er} septembre 2022.

La Commission souhaitera peut-être examiner et approuver les questions appelant une décision de sa part ou portées à son attention qui figurent dans le rapport du Comité et donner des orientations à cet égard au secrétariat.

Rapport de la quatrième Conférence ministérielle sur les applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique (ESCAP/MCSASD/2022/3)

Déclaration ministérielle de Jakarta sur les applications des techniques spatiales au service du développement durable en Asie et dans le Pacifique (ESCAP/MCSASD/2022/3/Add.1)

La quatrième Conférence ministérielle sur les applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique s'est tenue à Jakarta et en ligne le 26 octobre 2022. Elle a été organisée par le Gouvernement indonésien en partenariat avec le secrétariat de la Commission.

Les participant(e)s à la Conférence ministérielle ont adopté la Déclaration ministérielle de Jakarta sur les applications des techniques spatiales au service du développement durable en Asie et dans le Pacifique.

La Commission souhaitera peut-être examiner et approuver les questions appelant une décision de sa part ou portées à son attention qui figurent dans le rapport de la quatrième Conférence ministérielle ainsi que la Déclaration ministérielle de Jakarta.

Rapport du Conseil d'administration du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement sur les travaux de sa dix-septième session (ESCAP/79/17)

La Commission souhaitera peut-être examiner et approuver le rapport du Conseil d'administration du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement et fournir au secrétariat des orientations sur les activités futures du Centre.

Promouvoir la transformation numérique en Asie et dans le Pacifique grâce au Plan d'action pour la mise en œuvre de l'initiative de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information (2022-2026) (ESCAP/79/18)

La connectivité numérique et les applications techniques ont joué un rôle important dans l'atténuation des effets de crises mondiales telles que la pandémie de COVID-19 et les catastrophes liées au climat, qui se produisent avec une fréquence et une gravité accrues dans la région Asie-Pacifique. L'environnement numérique se développe à une vitesse sans précédent, transformant les sociétés et leurs économies tout en élargissant la fracture numérique. Les retombées du numérique n'étant pas équitablement partagées, le processus de transformation numérique est l'un des principaux moteurs des inégalités socioéconomiques. En retour, cela signifie que la nécessité de tirer parti de la connectivité numérique et des technologies numériques novatrices pour toutes et tous est devenue une condition préalable à la réalisation d'une société inclusive.

Le document ESCAP/79/18 présente une vue d'ensemble, fondée sur des données factuelles, de l'état actuel de la fracture numérique, ainsi que des principales tendances en matière de numérisation. Il recense les principaux éléments du Plan d'action pour la mise en œuvre de l'initiative de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information (2022-2026), qui a été approuvé par le Comité des technologies de l'information et de la communication, de la science, de la technologie et de l'innovation à sa quatrième session, en septembre 2022, en tant que plan directeur pour la coopération multipartite visant à combler la fracture numérique et à promouvoir la transformation numérique. On trouvera également dans le document des mises à jour sur les travaux du groupe de travail sur la connectivité pour tous, du groupe de travail sur les technologies et applications numériques et du groupe de travail sur les données numériques. Enfin, le document comprend un ensemble de recommandations visant à réduire la fracture numérique et à accélérer la transformation numérique pour une société plus inclusive.

La Commission souhaitera peut-être examiner les questions présentées dans le document et donner au secrétariat des orientations sur ses activités futures dans ce domaine.

j) Statistiques

Documentation

Rapport du Comité de statistique sur les travaux de sa huitième session (ESCAP/CST/2022/8)

Rapport du Conseil d'administration de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique sur les travaux de sa dix-huitième session (ESCAP/79/19)

Faire en sorte que chacun soit compté pour une action plus efficace contre les changements climatiques (ESCAP/79/20)

Rapport du Comité de statistique sur les travaux de sa huitième session (ESCAP/CST/2022/8)

Le Comité de statistique a tenu sa huitième session à Bangkok et en ligne du 23 au 25 août 2022.

Le Comité a examiné les progrès accomplis en matière de renforcement des systèmes statistiques nationaux, notamment en ce qui concerne le respect des engagements inscrits dans la vision et le cadre d'action collectifs (E/ESCAP/CST(5)/1/Rev.1) et dans la Déclaration intitulée « Étayer les politiques à l'aide de données afin de ne laisser personne de côté », qui visent tous deux à faire progresser les statistiques officielles pour le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le Comité a également examiné les progrès réalisés grâce à l'initiative « Faire en sorte que chacun soit compté » grâce à l'enregistrement des faits d'état civil et aux statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique.

Le Comité s'est penché sur deux nouvelles questions : comment mesurer les progrès au-delà du produit intérieur brut et la gouvernance des données dans un monde en mutation. Il a reconnu l'avantage de mettre en commun les connaissances et l'expérience dans les deux domaines. Il a également reconnu l'importance de la gouvernance des données et exprimé son soutien à l'intégration de la gouvernance des données dans les activités sur les statistiques officielles menées à l'échelon régional.

La Commission souhaitera peut-être examiner et approuver les questions appelant une décision de sa part ou portées à son attention qui figurent dans le rapport du Comité et donner des orientations à cet égard au secrétariat.

Rapport du Conseil d'administration de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique sur les travaux de sa dix-huitième session (ESCAP/79/19)

La Commission souhaitera peut-être examiner et approuver le rapport du Conseil d'administration de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique et donner des orientations au secrétariat concernant les activités futures de l'Institut.

Faire en sorte que chacun soit compté pour une action plus efficace contre les changements climatiques (ESCAP/79/20)

On trouvera dans ce document une brève analyse de l'importance de disposer de systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil résilients pour que l'action climatique soit plus efficace, en particulier s'agissant de garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances, conformément à la cible 16.9 des objectifs de développement durable.

Il est essentiel de veiller à ce que chacun ait une identité juridique pour permettre à la communauté mondiale et aux gouvernements nationaux de tenir leur promesse de ne laisser personne de côté, y compris les personnes touchées par les changements climatiques. De plus, il a été reconnu que la réalisation de l'objectif consistant à garantir à tous une identité juridique est un moteur de la

mise en œuvre de 12 des 17 objectifs de développement durable, et les données générées par l'enregistrement des faits d'état civil permettent de mesurer plus de 60 indicateurs relatifs aux objectifs.

Il est également essentiel de disposer de systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil résilients pour soutenir les efforts d'adaptation aux changements climatiques, aujourd'hui et à l'avenir. Lorsqu'ils fonctionnent bien, ces systèmes sont la meilleure source de données actualisées et granulaires sur la population et de statistiques pouvant être utilisées aux fins de la planification, de la mise en œuvre et du suivi des politiques dans un grand nombre de domaines. Les personnes non enregistrées sont souvent invisibles pour l'État et, par conséquent, leur niveau de vulnérabilité et les limites qu'elles rencontrent dans l'accès à la protection et aux services sociaux peuvent être très difficiles à évaluer. Les déplacements créent également des difficultés majeures pour les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil et peuvent aggraver les effets négatifs du non-enregistrement. Dans le même temps, les personnes déplacées font partie de celles qui ont le plus besoin de la protection sociale et juridique sous-tendue par les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil.

La Commission souhaitera peut-être prendre note de l'analyse de l'importance du bon fonctionnement des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil pour une action efficace contre les changements climatiques et donner au secrétariat des orientations sur ses activités futures.

5. Questions relatives à la gestion

Au titre de ce point de l'ordre du jour, le secrétariat soumet à l'examen de la Commission des documents sur un ensemble de questions de gestion liées au maintien de l'efficacité des activités du secrétariat.

a) Projet de plan-programme pour 2024

Documentation

Projet de plan-programme pour 2024 (ESCAP/79/21)

Le document comprend un avant-propos de la Secrétaire exécutive, le projet de plan-programme pour 2024 et des informations sur l'exécution du programme en 2022. Il présente l'orientation générale du programme du secrétariat, des mandats confiés par les organes délibérants et le plan-programme pour chacun des sous-programmes. Le plan-programme de chaque sous-programme comprend les sept rubriques ci-après : objectif du sous-programme ; stratégie ; exécution du programme relatif à un thème choisi en 2022 ; résultat 1 – exécution du programme en 2022 et plan-programme pour 2024 pour le résultat prévu, tel qu'il apparaît dans le plan-programme pour 2022 (A/76/6 (Sect.19)) ; résultat 2 – exécution du programme en 2022 et plan-programme pour 2024 pour le résultat prévu, tel qu'il apparaît dans le plan-programme pour 2023 (A/77/6 (Sect.19)) ; résultat 3 – plan-programme relatif à un thème choisi pour 2024 ; produits retenus pour la période 2022-2024.

Chaque Comité, en tant qu'organe subsidiaire de la Commission, a fourni des informations au secrétariat sur l'orientation future des sous-programmes relevant de sa compétence. De plus, le projet de

plan-programme a été examiné par le Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission.

La Commission souhaitera peut-être examiner et approuver le plan-programme.

b) Aperçu des partenariats, des contributions extrabudgétaires et du développement des capacités

Documentation

Aperçu des partenariats, des contributions extrabudgétaires et du développement des capacités (ESCAP/79/22)

Le document donne un aperçu des partenariats que le secrétariat a établis en 2022, notamment avec des organisations intergouvernementales régionales et sous-régionales, et qui ont permis aux Nations Unies de coopérer à l'échelle régionale pour assurer le renforcement des capacités à l'appui des États membres.

Il fait également le point des ressources extrabudgétaires mobilisées aux fins de l'exécution du programme de travail de la Commission.

Les membres et les membres associés sont invités à annoncer les contributions qu'ils envisagent pour 2023.

La Commission souhaitera peut-être prendre note du document et donner de nouvelles orientations au secrétariat concernant la mise en place de partenariats et la mobilisation de ressources supplémentaires, notamment grâce au renforcement de la coopération Sud-Sud.

6. Activités du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission

Documentation

Rapport du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission (ESCAP/79/23)

Le rapport comprend un résumé des principales activités menées par le Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission depuis la soixante-dix-huitième session de la Commission, notamment de l'appui que le Comité consultatif a apporté à la Secrétaire exécutive concernant certaines questions liées à la planification, à l'exécution et au suivi du programme.

La Commission est invitée à prendre note du rapport, à formuler des observations sur le rôle du Comité consultatif et à donner de nouvelles orientations concernant les activités de ce dernier.

7. Dates, lieu et thème de la quatre-vingtième session de la Commission (2024)

Documentation

Dates, lieu et thème de la quatre-vingtième session de la Commission (2024) (ESCAP/79/24)

La Commission souhaitera peut-être arrêter les dates, le lieu et le thème de sa quatre-vingtième session.

8. Questions diverses

Au titre de ce point de l'ordre du jour, le résultat des élections du Conseil d'administration du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie sera annoncé.

La Commission souhaitera peut-être examiner d'autres questions portées à son attention.

9. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa soixante-dix-neuvième session

La Commission examinera et adoptera le rapport sur les travaux de sa soixante-dix-neuvième session. Conformément à sa résolution 78/2 sur l'appareil de conférence de la Commission permettant de faire progresser le développement durable, le rapport de la Commission comprendra les décisions et les résolutions qu'elle aura adoptées. Le projet de compte rendu des travaux de la session est élaboré par le secrétariat et distribué aux membres et aux membres associés dans les 15 jours qui suivent la clôture de la session afin de recueillir leurs observations.
